



# Bulletin quotidien

ASSEMBLÉE — 35<sup>e</sup> SESSION

**BULLETIN N<sup>o</sup> 8 — MERCREDI 6 OCTOBRE 2004**

Le Bulletin quotidien de l'OACI, qui paraît chaque jour ouvrable de l'Assemblée en début de matinée, comprend les articles suivants : programme des séances de la journée, bref résumé des travaux de la veille, calendrier des réceptions et avis d'intérêt général.

## **Horaire des séances : mercredi 6 octobre 2004**

Troisième séance de la Commission économique	9 h 30	Salle de conférences 3 (1 <sup>er</sup> étage du centre de conférences)
Neuvième séance du Comité exécutif	9 h 30	Salle de conférences 1
Dixième séance du Comité exécutif	14 h 30	(4 <sup>e</sup> étage du centre de conférences)
Quatrième séance de la Commission technique	9 h 30	Salle de conférences 2
Cinquième séance de la Commission technique	14 h 30	(4 <sup>e</sup> étage du centre de conférences)
Quatrième séance de la Commission administrative	14 h 30	Salle de conférences 3 (1 <sup>er</sup> étage du centre de conférences)

## SOINS D'URGENCE

**Lundi – vendredi**

**9 – 17 heures**

**Poste 8212**

Le cabinet du consultant médical est situé au quatrième étage de la tour à bureaux, bureau 4.25 (poste 8212). Une infirmière y sera de service de 9 à 17 heures pendant toute la durée de l'Assemblée. En cas d'urgence ou s'il n'est pas possible de la joindre, on pourra s'adresser au Groupe de la sécurité et de la protection sociales, quatrième étage, bureau 4.35.28 (poste 8236 ou 8237), qui fera les démarches nécessaires.

Les participants qui souhaitent consulter un médecin peuvent obtenir de la direction de leur hôtel l'adresse et le numéro de téléphone d'un médecin résidant sur place ou dans le voisinage immédiat.

L'hôpital le plus proche de l'immeuble de l'OACI est le Centre universitaire de santé McGill, tél. : 934-1934.

La plupart des hôpitaux ont un service d'urgence ouvert 24 heures sur 24.

Pour obtenir une ambulance, s'adresser à un médecin ou téléphoner à *Urgences-Santé* en composant le 911.

### Mesures de sécurité dans l'immeuble

Les gardiens ont pour stricte consigne de refuser l'accès des locaux de l'OACI à toute personne ne portant pas de laissez-passer. Ce laissez-passer devra être porté bien en vue, en permanence, dans les locaux de l'Organisation.

Les participants à la session de l'Assemblée recevront, au moment de leur inscription, un insigne qui leur servira de laissez-passer et leur donnera accès au centre de conférences et à la tour à bureaux. Ces insignes devront être gardés soigneusement ; en cas de perte, les préposés à l'inscription fourniront un insigne de remplacement sur présentation des pièces d'identité appropriées.

Des insignes de couleur différente seront distribués aux personnes qui accompagnent les participants et qui souhaitent assister aux séances et aux réceptions.

### Séances d'hier

#### Huitième séance du Comité exécutif

À sa huitième séance, tenue le mardi 5 octobre à 9 h 30, le Comité exécutif a poursuivi et achevé l'examen du point 18 de l'ordre du jour (Facilité financière internationale pour la sécurité de l'aviation — IFFAS) en se fondant sur le rapport du Conseil concernant l'IFFAS, présenté dans la note WP/54 et Additifs n<sup>os</sup> 1 et 2. Le Comité est convenu de présenter à la Plénière, pour approbation, le projet de résolution contenu dans l'Appendice C à la note WP/54, avec certaines modifications.

Le Comité a ensuite examiné une série de documents concernant le point 7 de l'ordre du jour (Rapports annuels du Conseil à l'Assemblée pour 2001, 2002 et 2003).

Le Comité a pris acte des parties des rapports annuels du Conseil à l'Assemblée contenues dans les Doc 9780, 9814 et 9826 et Supplément, qui lui avaient été renvoyées par la Plénière.

Il a ensuite entrepris et achevé l'examen de la note WP/68 (Rapport sur l'application du principe d'une représentation géographique équitable aux postes du Secrétariat de l'OACI — Résolution A24-20).

Le Comité a ensuite entrepris et achevé, au titre du point 7 de l'ordre du jour, l'examen de la note WP/70 (Rapport sur le recrutement et la situation des femmes à l'OACI).

Le Comité a ensuite entrepris et achevé l'examen de la dernière note dont il était saisi au titre du point 7 de l'ordre du jour, à savoir la note WP/257 (Stabilité du financement volontaire — note présentée par l'Australie au titre du point 39.1 de l'ordre du jour).

Le Comité a ensuite siégé en session à huis clos pour entreprendre et achever l'examen de la note WP/66 (Arrangement transitoire entre l'OACI et la Commission africaine de l'aviation civile — CAFAC).

L'examen du reste des points à l'ordre du jour a été reporté aux séances ultérieures.

### **Commission administrative**

Le **Groupe de travail du budget** a tenu sa troisième et dernière séance le mardi 5 octobre 2004 à 9 h 30 pour examiner et finaliser son rapport sur le point 39.1 — Budget-Programme 2005, 2006, 2007 et sur le point 39.2 — Dépenses des services d'administration et de fonctionnement (AOSC) du Programme de coopération technique.

Le Groupe de travail a étudié le projet de rapport et, après y avoir intégré certains points soulevés durant la séance, l'a approuvé pour présentation à la Commission administrative.

La séance suivante de la **Commission administrative** se tiendra le mercredi 6 octobre 2004 à 14 h 30 dans la salle de conférence n° 3 au 1<sup>er</sup> étage.

### **Commission économique**

La Commission économique a tenu sa deuxième séance le mardi 5 octobre à 9 h 30. Elle a poursuivi et achevé l'examen du point 27 de l'ordre du jour en se fondant sur les notes WP/212 et IP/87 Révision et 90, concernant les questions de réglementation, ainsi que sur les notes WP/251 et 297 concernant les facteurs exogènes qui ont une incidence sur l'aviation civile.

Au titre du point 28 de l'ordre du jour, la Commission a examiné les notes WP/10, 294, 200, 154, 158, 155, 270 et 258, et a achevé l'examen de ce point en appuyant les notes de travail qui lui ont été présentées.

Au titre du point 29 de l'ordre du jour, la Commission a examiné trois notes concernant les résultats de la douzième session de la Division de facilitation (WP/43, 65 et 107 Révision) ainsi qu'une note sur la sécurité des passeports (WP/11). À la fin de la séance du matin, le délégué du Pakistan a fait une présentation sur le projet lancé par son pays concernant les passeports lisibles à la machine. L'examen des autres notes au titre du point 29 de l'ordre du jour a été reporté à la troisième séance de la Commission.

## **Commission technique**

À sa troisième séance, tenue le mardi 5 octobre à 14 h 30, la Commission technique a poursuivi l'examen du point 24 de l'ordre du jour (Plan OACI pour la sécurité de l'aviation dans le monde — GASP). Au titre du point 24.1 (Protection des sources et libre mouvement des renseignements sur la sécurité), la Commission a examiné les notes WP/52, 91, 105, 152 et 228, et a pris acte des renseignements contenus dans les notes WP/92 et 260. Au titre du point 24.2 de l'ordre du jour (Rapport d'avancement sur le Programme OACI pour la prévention des impacts sans perte de contrôle — CFIT), la Commission a examiné les notes WP/59, 108 et 243, et a pris acte de la note WP/191. Au titre du point 24.3 (Programme d'amélioration de la sécurité aérienne), la Commission a examiné la note WP/60 et a pris acte de la note WP/204. La Commission technique a ainsi conclu son examen du point 24.

Au titre du point 25 de l'ordre du jour (Code de conception mondial pour les aéronefs), la Commission technique a examiné les notes WP/61, 69 et 267, et a pris acte des renseignements contenus dans la note WP/53. Au titre du point 26 de l'ordre du jour (Résolutions de l'Assemblée à intégrer ou à déclarer comme n'étant plus en vigueur), elle a examiné la note WP/33.

Enfin, achevant l'ordre du jour de sa troisième séance, la Commission technique a approuvé le projet d'éléments de rapport sur les points 7 et 8 de l'ordre du jour, pour présentation à la Plénière.

## **Septième séance plénière**

La troisième partie de l'élection du Conseil a eu lieu à la septième séance plénière, tenue le mardi 5 octobre 2004 à 14 h 30. Cent soixante-deux États votants étaient présents et le nombre de votes requis pour la troisième partie de l'élection était de 82. Il y avait 14 candidats pour 13 sièges. Treize États ont été élus au premier tour : Cameroun, Chili, Éthiopie, Ghana, Honduras, Hongrie, Liban, Mozambique, Pakistan, Pérou, République de Corée, Sainte-Lucie et Tunisie.

Le reste de la septième séance plénière a été consacré à des déclarations faites par Madagascar, le Niger, le Mozambique et la République de Corée.

## **Réceptions**

Les délégations désireuses de réserver une date pour une réception sont priées de se mettre en rapport avec M<sup>me</sup> Anna Mattei, au Cabinet du Secrétaire général (poste 8042).

**Note :** Les messages et les invitations à caractère personnel qui seront déposés au satellite de distribution pour être remis aux délégués devront porter, outre le nom du destinataire, le numéro de sa case (voir liste des délégués).

Les délégations qui invitent des personnes de l'extérieur (qui ne possèdent pas de laissez-passer valide) sont priées d'en soumettre la liste au Chef de la Section des services de conférence et de bureau, bureau 4.10, afin de faciliter leur admission par les gardiens.

## **Activités sociales**

L'OACI a organisé un programme d'activités à l'intention des personnes qui accompagnent les participants à l'Assemblée. Chaque participant ayant fait savoir qu'il était accompagné lors de l'inscription a reçu un exemplaire de ce programme. On peut s'en procurer d'autres au bureau d'information du premier étage du centre de conférences.

Vous trouverez aussi, jointe au Bulletin quotidien, une **FEUILLE ROSE** intitulée « **PROGRAMME DES ACTIVITÉS DE 2004** », qui récapitule toutes les activités prévues. **Ce programme sera mis à jour quotidiennement.** Nous prions donc les délégués de bien vouloir détacher cette feuille rose pour la remettre chaque jour à la personne qui les accompagne.

## **Bureau d'information de l'OACI**

À compter de mardi 28 septembre 2004, le bureau d'information de la 35<sup>e</sup> session de l'Assemblée de l'OACI sera ouvert tous les jours jusqu'au vendredi 8 octobre 2004. Vous êtes cordialement invités à visiter le bureau d'information qui se trouve dans le foyer de la salle de l'Assemblée.

Le bureau d'information offre à tous les délégués la possibilité unique de mieux s'informer du travail que le Secrétariat accomplit au nom des États contractants de l'Organisation. Il leur permet aussi de rencontrer des membres du personnel du Secrétariat auxquels ils peuvent poser des questions sur tous les aspects du travail de l'OACI. Nous vous conseillons de consulter tous les jours la présente publication pour voir quels sujets seront traités.

## **Direction de la coopération technique (TCB)**

Des représentants du Secrétariat de la Direction de la coopération technique présenteront le travail de la Direction et seront à votre disposition pour répondre à vos questions durant les pauses-café du matin et de l'après-midi, de même qu'entre 14 h et 14 h 30. Une présentation sur le travail de la Direction de la coopération technique sera faite durant les pauses-café du matin et de l'après-midi.

***Rencontrez chaque jour les experts de l'OACI au bureau d'information de l'OACI.***

## **Ordinateurs**

Vingt postes informatiques offrant la plupart des outils Microsoft Office et deux imprimantes seront à la disposition des participants qui souhaitent avoir accès à l'Internet pour utiliser les services de courriel fondés sur le Web, au 4<sup>e</sup> étage du centre de conférences.

Des cartes téléphoniques longue distance seront en vente au bureau d'accueil.

## **Divers**

### **1. Liste des délégués**

1.1 La troisième liste des délégués sera diffusée aujourd'hui, mercredi 6 octobre. Les délégués qui se sont inscrits jusqu'au mardi 5 octobre à midi y figurent. Tous les amendements à la liste devraient être notifiés au bureau d'inscription.

1.2 Par mesure de sécurité, cette liste n'indiquera pas l'adresse des participants à Montréal, mais uniquement le numéro de la case qui leur est réservée pour la distribution des documents.

## 2. Procès-verbaux des séances

2.1 Les projets de procès-verbaux seront diffusés le plus rapidement possible. Toutefois, les notes de travail destinées aux séances en cours ont naturellement priorité et les projets de procès-verbaux risquent par conséquent de paraître avec un certain retard lorsqu'il y a surcharge de travail.

## 3. Attribution des places dans la salle de l'Assemblée

3.1 Chaque délégation représentant un État contractant qui a envoyé six participants ou davantage dispose d'un maximum de six sièges (trois à la table et trois derrière). Les délégations composées de cinq ou quatre participants disposent d'un maximum de quatre sièges (deux à la table et deux derrière). Les délégations composées de trois participants disposent de deux sièges à la table et d'un siège derrière, et celles qui sont composées de deux participants disposent d'un siège à la table et d'un siège derrière. Il y a un certain nombre de sièges supplémentaires au balcon, situé au 5<sup>e</sup> étage du centre de conférences, auquel on peut accéder par les ascenseurs n<sup>os</sup> 7 ou 8.

## 4. Rafraîchissements

4.1 Pendant les suspensions de séance du matin et de l'après-midi, les participants pourront se procurer café, boissons gazeuses et sandwiches à l'extérieur de la salle de l'Assemblée, au 4<sup>e</sup> étage, et au 1<sup>er</sup> étage du centre de conférences. Des coupons sandwich/café seront en vente au comptoir d'accueil.

## 5. Photos des délégués

5.1 Le Bureau des relations extérieures et de l'information du public a le plaisir d'offrir une photo gratuite à tous les délégués qui font une déclaration pendant les séances de la Plénière au titre du point 2 de l'ordre du jour. Les photos peuvent être retirées au Bureau des relations extérieures et de l'information du public situé au 12<sup>e</sup> étage de la tour du Secrétariat (bureau 12.05) les jours suivants :

Mercredi 6 octobre, de 15 à 17 heures

Jeudi 7 octobre, de 15 à 17 heures

Vendredi 8 octobre, de 15 à 17 heures

## 6. Objets personnels

6.1 Les participants **sont priés de ne laisser ni documents ni objets personnels dans les salles de conférences à la fin des séances.**

6.2 Les participants sont priés de ne laisser à aucun moment d'articles, de serviettes ou de colis sans surveillance dans les locaux de l'OACI.

6.3 Le satellite de distribution des documents, situé au quatrième étage du centre de conférences, est chargé uniquement de distribuer les documents de l'Assemblée publiés par l'OACI. L'espace y étant limité, il ne peut servir de consigne pour les documents ou les objets personnels des participants.

## 7. **Systeme d'ecoute (MX)**

7.1 Les delegations nationales qui occupent des bureaux au siege de l'OACI pourront suivre les debats des differentes seances sur le systeme d'ecoute (MX), en composant les numeros ci-apres :

	<b>Salle de l'Assemblée ou salle de conférences 1</b>	<b>Salle de conférences 2</b>	<b>Salle de conférences 3</b>
Intervenant	11	21	31
Anglais	12	22	32
Arabe	17	27	37
Chinois	16	26	36
Espagnol	14	24	34
Français	13	23	33
Russe	15	25	35

## 8. **Départ des participants avant la fin de la session de l'Assemblée**

8.1 Les membres des delegations et les observateurs qui partent avant la fin de la session de l'Assemblée sont priés d'en aviser le satellite de distribution des documents, au quatrième étage du centre de conférences.

8.2 **Le départ prématuré d'une délégation complète** devra être notifié par écrit au Secrétaire général. La notification écrite peut être déposée au satellite de distribution, au 4<sup>e</sup> étage du centre de conférences, ou au bureau du Chef de la Section des services de conférence et de bureau, bureau 4.10.

## 9. **Retour des laissez-passer avant le départ**

Les délégués qui partent après les séances de l'Assemblée sont aimablement priés de déposer leurs laissez-passer dans la boîte disposée à cette fin près du bureau d'accueil au 1<sup>er</sup> étage du centre de conférences.

## 10. **Services de commissariat**

10.1 L'horaire du commissariat, ouvert aux délégués et au Secrétariat, est le suivant :

### **Première semaine de l'Assemblée :**

Lundi	27 septembre	} 12 à 14 heures 16 à 18 heures
Mardi	28 septembre	
Jeudi	30 septembre	
Vendredi	1 <sup>er</sup> octobre	

**Deuxième semaine de l'Assemblée :**

Lundi	4 octobre		16 à 18 heures
Mardi	5 octobre	}	12 à 14 heures
Jeudi	7 octobre		16 à 18 heures
Vendredi	8 octobre		12 à 14 heures

**11. Services de garderie**

11.1 La plupart des hôtels ont des services de garderie.

**ASSEMBLÉE DE L'OACI SUR LE WEB**

Consultez le site de la 35<sup>e</sup> session de l'Assemblée de l'OACI sur le Web à l'adresse suivante :

<http://www.icao.int/icao/en/assembl/a35/>

**BOUTIQUE DE L'ASSOCIATION DU PERSONNEL**

Nous vous invitons à visiter notre boutique, située près du bureau d'inscription.

**COMITÉ D'ACCUEIL DE L'OACI — A35**

**PROGRAMME DES ACTIVITÉS 2004**

<b>DATE ET HEURE</b>	<b>ACTIVITÉ</b>	<b>HÔTESSES /HÔTES</b>	<b>COÛT (en \$Can)</b>	<b>DATE LIMITE D'INSCRIPTION</b>
<b>MERCREDI 6 oct.</b> 7 h 45 à 18 h	<b>Une journée à Ottawa</b>	Gouvernement du Canada par l'intermédiaire de la délégation du Canada à l'OACI	Gratuit	Lundi 4 octobre 2004

**BUREAU D'INFORMATION : 954-8219, poste 7081**